



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 20 Juin 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	026/2024	DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS
2	027/2024	REGLEMENT INTERIEUR SERVICES PERISCOLAIRES / CEL / CENTRES DE LOISIRS
3	028/2024	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
4	029/2024	MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD192 A PONT-VARIN : ACTUALISATION DES HONORAIRES
5	030/2024	OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE
6	031/2024	NUMEROTATION DANS VOIRIE
7	032/2024	DENOMINATION DE VOIRIE : ALLEE JULIE-VICTOIRE DAUBIE
8	033/2024	PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS : MANDAT AU CDG 52

Le Maire,

Jean-Alain CHARPENTIER



Le secrétaire de séance,

Alexandre LE MORVAN

République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
026/2024

Objet de la délibération
DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose au Conseil de ne pas pourvoir le poste d'adjoint laissé vacant après le décès de Mme GAVIER. En conséquence, sur sa proposition, le Conseil décide de fixer le nombre d'adjoints à cinq au lieu de six.

M. RONFARD est donc classé 5^{ème} adjoint dans l'ordre du tableau.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
027/2024

Objet de la délibération
REGLEMENT INTERIEUR SERVICES PERISCOLAIRES / CEL / CENTRES DE LOISIRS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	18

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : REGLEMENT INTERIEUR SERVICES PERISCOLAIRES / CEL / CENTRES DE LOISIRS

Suite à l'avis favorable émis par la Commission Enfance réunie le 22 mai dernier, il est proposé au Conseil de mettre à jour le Règlement Intérieur des différents services périscolaires, CEL et centres de loisirs.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur et son annexe 1 comprenant les tarifs des services.

Il est précisé que les tarifs de repas du périscolaire maternelle seront indexés à chaque rentrée scolaire selon l'indice INSEE de référence (index 001765170, indice annuel des prix à la consommation – base 2015 – ensemble des ménages – France – Alimentation y compris restaurants, cantines, cafés) et que le Maire est autorisé à appliquer cette indexation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
028/2024

Objet de la délibération
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition du Maire et après après avis de la Commission Vie associative réunie le 17 mai et le 15 juin derniers, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions listées dans le tableau ci-annexé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER





Subventions ASSOCIATIONS Wassy/ Pont-Varin	2024
L'Arche de Morphée	500,00 €
AGV	500,00 €
ADMR	300,00 €
ASBW (Basket)	1 400,00 €
Atelier theatre der et blaise	800,00 €
Festiv Wasseyenne	500,00 €
Ecole de dessin PERNOT	200,00 €
Entraide	1 600,00 €
Manteau d'arlequin	200,00 €
Judo Club Wasseyen	1 100,00 €
La rando Wasseyenne	400,00 €
La Pagaie Wasseyenne	1 000,00 €
Les Amis de la Blaise	600,00 €
Wass'Bad	700,00 €
Mouss kiff	600,00 €
Festivités 14 juillet	1 400,00 €
Syndicat des chasseurs	350,00 €
Carnaval	3 000,00 €
Expression Artistique	400,00 €
COPHAM	600,00 €
Terroir Wasseyen	500,00 €
Total 1	16 650,00 €
Reunion de la commission le 17/05/2024	

Subventions ASSOCIATIONS Wassy/ Pont-Varin	2024
Souvenir Français	200,00 €
Course de Montier prix de Wassy	200,00 €
Comité de Jumelage	1 250,00 €
Total 2	1 650,00 €
Reunion de la commission le 15/06/2024	

TOTAL 1 + 2 = 18300€

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
029/2024

Objet de la délibération
MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD192 A PONT-VARIN : ACTUALISATION DES HONORAIRES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 4
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : MAITRISE D'OEUVRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RD192 A PONT-VARIN : ACTUALISATION DES HONORAIRES

Lors de la consultation lancée en mars 2023 par l'intermédiaire du Conseil départemental, les travaux étaient estimés à 230 000 € HT par le Pôle Aménagement. La société ACI3 a été retenue sur la base d'un taux de rémunération de 5.67 %.

Les travaux envisagés ne comprenaient alors que des aménagements de sécurité ponctuels dans la rue de Wassy. A la suite d'échanges avec le maitre d'œuvre et de réunions sur place, il a été convenu de porter un projet plus ambitieux en y intégrant des bordures, un trottoir, du stationnement, des aménagements paysagers et en améliorant la collecte des eaux pluviales. La rémunération du maitre d'œuvre doit donc être recalée sur la base de l'estimation des travaux désormais envisagés actualisée à 657 155 € HT, soit 37 286.40 € HT.

Le Conseil autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
030/2024

Objet de la délibération
OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	15

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 4

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE

A la suite de la demande émanant du magasin ALDI tendant à déroger au principe du repos dominical des salariés prévue par l'article L3132-26 du Code du travail. Le Conseil municipal décide de fixer la liste des dimanches pendant lesquels des autorisations pourront être accordées :

- Dimanche 8, 22 et 29 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024

Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
031/2024

Objet de la délibération
NUMEROTATION DANS VOIRIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : NUMEROTATION DANS VOIRIE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de procéder à la numérotation de voirie des parcelles suivantes :

- AK115 : 2 rue des Martyrs de la Résistance
- AK116 : 4 rue des Martyrs de la Résistance

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
032/2024

Objet de la délibération
DENOMINATION DE VOIRIE : ALLEE JULIE-VICTOIRE DAUBIE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : DENOMINATION DE VOIRIE : ALLEE JULIE-VICTOIRE DAUBIE

Suite à la demande des représentants des élèves au conseil de la vie lycéenne, soutenue par leur Provisseure Mme ARDIN et sur proposition du Maire, le Conseil décide de nommer la voie d'accès menant au Lycée Emile BAUDOT. Après concertation au sein de l'établissement scolaire, les élèves ont choisi de mettre à l'honneur : Julie-Victoire Daubié, du nom de la première femme à s'inscrire aux épreuves du baccalauréat à Lyon en 1861 et à l'obtenir le 17 août de la même année. Née à Bains les Bains dans les Vosges le 26 mars 1824, le bicentenaire de sa naissance est classé commémoration nationale par le service France mémoire de l'Institut de France. Journaliste, chroniqueuse de presse, économiste et militante du droit des femmes, elle est également la première licenciée ès lettres en 1871 à l'époque où les cours à la Sorbonne ne sont pas ouverts aux femmes. Elle décède à Fontenoy le Château, également dans les Vosges, le 26 août 1874 à l'âge de 50 ans.

Ainsi la voie menant au lycée sera nommée "Allée Julie-Victoire Daubié"

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/06/2024

Référence
033/2024

Objet de la délibération
PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE PREVOYANCE DES AGENTS : MANDAT AU CDG 52

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	15	19

Date de la convocation
13/06/2024

Date d'affichage
13/06/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 21/06/2024

Et

Publication ou notification du :
21/06/2024

L' an 2024 et le 20 Juin à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : MENAUCOURT SONIA à Mme REMOND AURELIE, REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE, MM : CALOT MICHEL à M. DUBUC BRUNO, HULIN PHILIPPE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN

Excusé(s) : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE :
CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LA COUVERTURE DU RISQUE
PREVOYANCE DES AGENTS : MANDAT AU CDG 52

Le Maire expose que la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques.

Outre la généralisation de l'adhésion obligatoire des agents aux garanties de prévoyance, tous les employeurs territoriaux doivent conclure un dispositif de contrat collectif à destination de leurs agents d'ici le 1^{er} janvier 2025. Les contrats collectifs de prévoyance à adhésion obligatoire devront prévoir un niveau minimum de garantie couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

La participation des employeurs publics territoriaux sera fixée, au minimum, à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'ordonnance renforce également les obligations des employeurs publics

territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la Commande Publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des centres de gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, et afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Marne a décidé d'engager un marché départemental afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics du département et à leurs agents une offre adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Dans cette perspective, le CDG52 s'est engagé dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de son ressort un accompagnement sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérent à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le CDG52 pilotera l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire départementale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage du ou des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG52 va lancer, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure une convention de participation pour la couverture du risque prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial

ayant adhéré à la convention de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil autorise en conséquence le Maire à donner mandat au CDG52 afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/06/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

